



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/701
2 décembre 1991

ORIGINAL : FRANCAIS

Quarante-sixième session
Point 37 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Lettre datée du 29 novembre 1991, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte, en anglais et en français, d'une déclaration publiée le 29 novembre 1991 par la Communauté européenne et ses Etats membres au sujet de l'Afrique du Sud (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 37 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Robert J. VAN SCHAİK

ANNEXE

Déclaration sur l'Afrique du Sud publiée le 29 novembre 1991
par la Communauté européenne

La Communauté et ses Etats membres se félicitent chaleureusement de l'annonce d'une date pour le début des négociations dans le cadre de la conférence multipartite sur une nouvelle constitution pour une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique. La Convention pour une Afrique du Sud démocratique pourrait constituer un tournant dans le processus de réforme en cours dans le pays.

Ils espèrent que ces négociations seront conduites dans un esprit de réconciliation et de compromis.

La Communauté et ses Etats membres sont convaincus que seul un accord négocié pourra apporter une paix durable et la prospérité à l'Afrique du Sud, et contribuer ainsi au développement général de la région.
